



Compte rendu séance du 21 septembre 2023

Séance du 21 septembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIÈRE Alain, Maire.

Convocation du 15 septembre 2023

Présents : Mr LAPARLIÈRE Alain, Mme CAUSSE Jacqueline, Mme BLONDEAU Gabrielle, Mr BOUTIN Yannick, Mme DROUILLARD Peggy, Mme FRUCHARD Marylène, Mme PRIAT Vanessa, Mme SAINT-MARTIN Delphine, Mr SARNAC Jérôme, Mr TABUTEAU Michel,

Absents excusés : Mr BLONDEAU Bernard, Mme ZAIDI Houria

Absents : Mr FRATY Frédéric, Mr LABAYE Anthony

Procuration : Procuration de Mr BLONDEAU Bernard à Mme BLONDEAU Gabrielle

Désignation d'un secrétaire de séance. Mme SAINT-MARTIN Delphine est désignée secrétaire de séance.

20h30 : Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 Avril 2023 par le Conseil Municipal. Une minute de silence a été faite en mémoire de Mr ARCAY Michel, Conseiller Municipal décédé en cours de mandat.

Ordre du jour :

1/ Convention aménagement de sécurité RD158.

Suite à la présentation de la convention d'aménagement de sécurité de la RD 158, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2/ Création de poste : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 17/35^{ème}

Actuellement, l'agent est sur un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 17/35^{ème}. Le centre de gestion propose un avancement d'échelon, c'est-à-dire Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents à partir du 1^{er} octobre 2023.

3/ Création de poste : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 28/35^{ème}.

Actuellement, l'agent est sur un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 28/35^{ème}. Le centre de gestion propose un avancement d'échelon, c'est-à-dire Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents à partir du 1^{er} octobre 2023.

4/ Modification du tableau des effectifs.

Suite à ces deux créations de postes, Mr le Maire demande la modification du tableau des effectifs.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

5/ Nouveau tarif repas cantine.

À partir du 1^{er} Octobre, les nouveaux tarifs de la cantine seront mis en place.

Le repas enfant coûtera 2,60€ au lieu de 2,45€

Le repas adulte coûtera 4,00€ au lieu de 3.85€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

6/ Achat terrain AMANIOU Dominique.

Mr le Maire présente la proposition de vente des terrains situés dans le bourg de Bédenac par Mr et Mme AMANIOU Dominique, suite au courrier qui lui a été adressé. Mr BOUTIN Yannick explique que dans un premier temps, il faudra couper les jeunes peupliers et les dessoucher, de ce fait étant donné que Mr AMANIOU avait reboisé ces parcelles avec une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune devra rembourser cette subvention de 800€. Dans un second temps, avec l'aide du Syndicat du Lary, une étude d'aménagement du site sera proposée pour recréer des zones humides et redécouvrir le ruisseau du Meudon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

7/ Questions diverses.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes de Haute-Saintonge fera l'achat de l'ensemble du site de La Cantinière pour y créer une pépinière d'entreprise.
- Mr le Maire informe que l'opérateur FREE installera avant la fin de l'année 2023, une antenne-relais de téléphonie mobile à proximité du lieu-dit : « Le Jarculet » ce qui permettra éventuellement à d'autres opérateurs de s'y installer.
- Mr le Maire informe que l'entreprise « Colas » souhaite créer un site d'extraction de kaolin pour fabriquer du ciment bas carbone sur la commune de Bédenac. Mr le Maire va s'entourer d'un avocat pour protéger les intérêts de la Commune.
- Mr le Maire présente un courrier de Mme ARCHAMBEAU, présidente de La Lune d'Or et du comité des fêtes.

21h22 : Monsieur le Maire déclare la séance close.

Affiché le 28 septembre 2023

Alain LAPARLIÈRE
Maire de Bédenac

